

Les DYS, de quoi parle-t-on ?

FCPE

9 octobre 2024

- **La Fédération Française des Dys**
- **Les Dys : de quoi parle-t-on ?**
- **Vers qui se tourner ?**
- **Les outils à l'école**

porte la parole des Dys
auprès des pouvoirs publics,
des ministères...

90% de parents

+ de 150 associations sur
l'ensemble du territoire

Engagée en Europe

Siège au Conseil national
consultatif des Personnes
handicapées **CNCPH**, Caisse
Nationale de Solidarité pour
l'Autonomie **CNSA**, divers
comités de suivi...

Comité scientifique de 15
experts

Organise chaque année la
Journée Nationale des Dys
(semaine du 10/10 –
dys/dys)

La Fédération




Journée
nationale
des DYS

Les DYS, de quoi parle-t-on ?

↳ les difficultés ↪

1. Une prise de conscience récente : rapport de J.C. RINGARD / F WEBER en 2000
2. Des représentations erronées, des a priori
3. Une législation méconnue et à améliorer
4. Des difficultés à obtenir une information de qualité

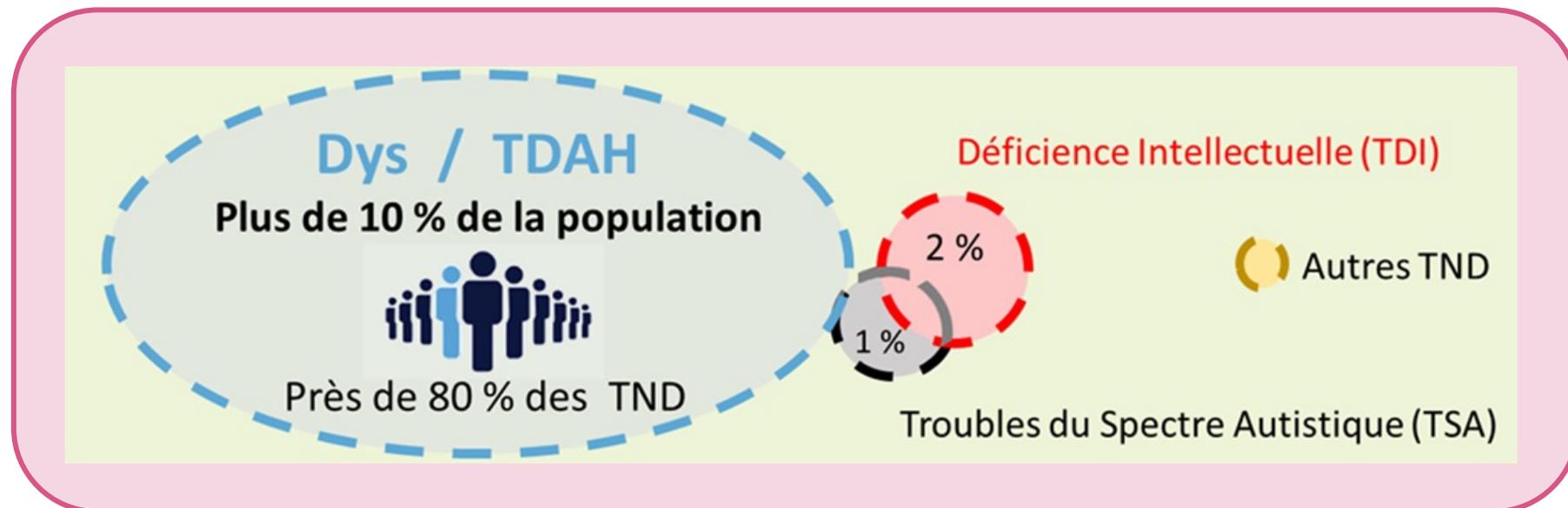


Découvrons les troubles Dys et TDAH

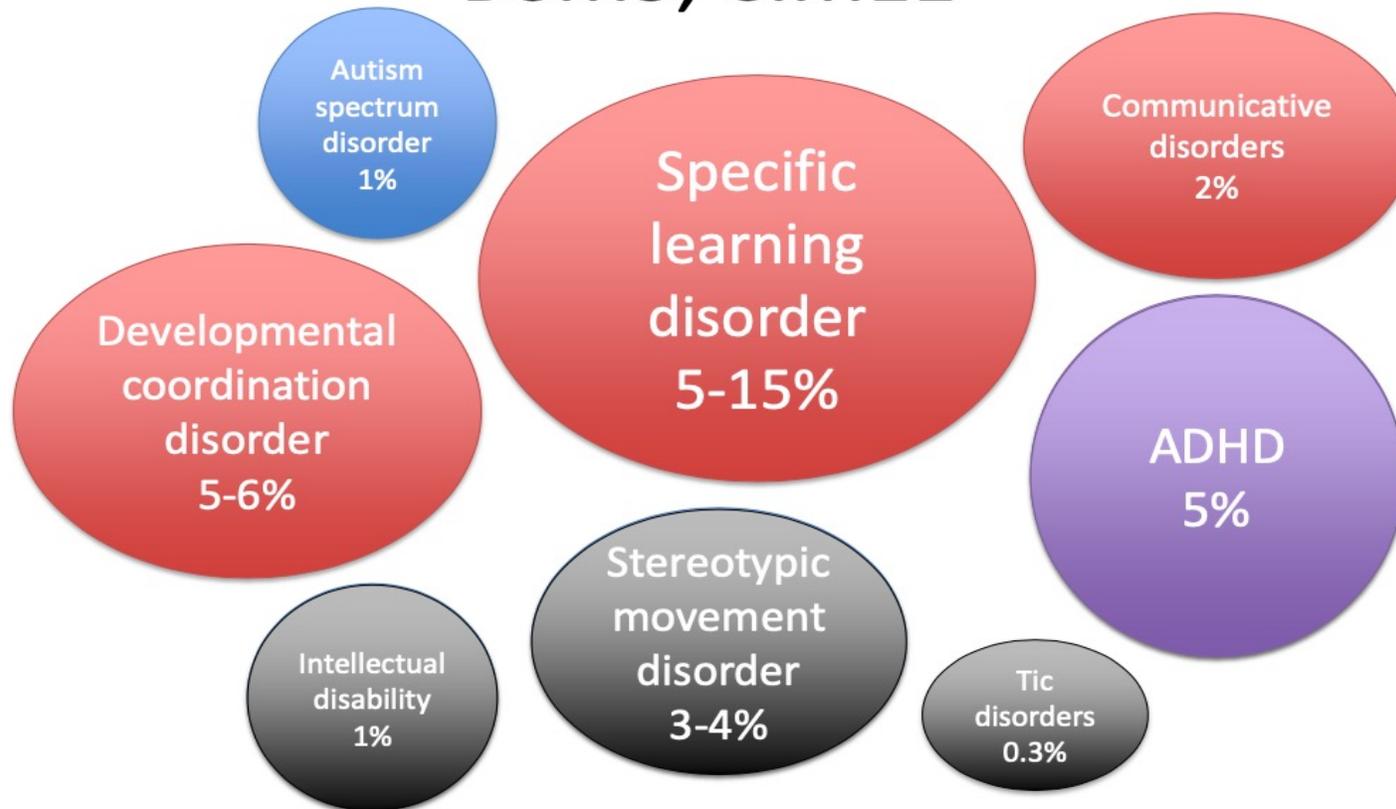
- Les troubles
- Les conséquences des troubles

Les Troubles NeuroDéveloppementaux (TND)

- Apparaissent pendant le développement du cerveau in-utéro,
- Entraînent des difficultés plus ou moins importantes dans la vie quotidienne,
- Ne sont pas des troubles mentaux ou psychiques,
- Ne sont pas des maladies => ils ne se guérissent pas,
- Persistent, à des degrés divers, toute la vie.



Troubles neurodéveloppementaux DSM5, CIM11



Franck RAMUS - Directeur de recherches au CNRS – colloque du 27 juin 2018

https://www.ffdys.com/wp-content/uploads/2018/05/franck_RAMUS_COLLOQUE-FFDYS_27juin_2018.pdf

« Malgré l'insuffisance de données épidémiologiques françaises, quelques chiffres permettent de donner un ordre de grandeur du problème posé* »

*CNSE de 2013 : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Parcours_de_soins_des_enfants_atteints_de_troubles_des_apprentissages.pdf

HAS (Haute Autorité de Santé)

Dysphasie 1 % à 7 %

Dyslexie 6,6% à 7,5%

Dyspraxie 5 % à 7 %

Dyscalculie 5 % à 8 %

TDAH 3 % à 5 %

20,6% à 34,5%

Les troubles dys peuvent
« se tricoter » entre eux :
Multi troubles

**A minima 10%
de la population**

Plus de 7 millions de personnes en France

Les Troubles Dys

Ce qu'ils sont :

- Ils concernent les fonctions cognitives
- Ce sont des troubles neuro développementaux
- Ils sont donc présents depuis toujours et ne guérissent pas à l'âge adulte
- Ils ont un caractère génétique

Ce qu'ils ne sont pas :

- Pas de déficit sensoriel
- Pas de déficience intellectuelle : Intelligence normale ou +
- Pas de déficit neurologique lésionnel
- Pas de trouble du spectre de l'autisme ou de trouble psychique
- Pas de déficit de l'environnement socioculturel

Les Troubles Dys

- **Difficulté**

- Parler / Comprendre / Echanger à l'oral
- Planifier et automatiser des gestes,
- Dessiner, écrire (faire les gestes d'écriture)
- Lire
- Ecrire, orthographier (s'exprimer par écrit)
- Comprendre et utiliser les nombres
- Se concentrer, maintenir l'attention, ne pas oublier, inhiber

Trouble correspondant

Dysphasie (TDL)

Dyspraxie (TDC)

Dysgraphie

Dyslexie

Dysorthographe

Dyscalculie

TDAH

A retenir sur les troubles Dys :

Un handicap invisible, de nature et de gravité variable

Ils apprennent « autrement »

Ils sont nombreux à minima 10% de la population

Représentent **80% des Troubles NeuroDéveloppementaux (TND)**

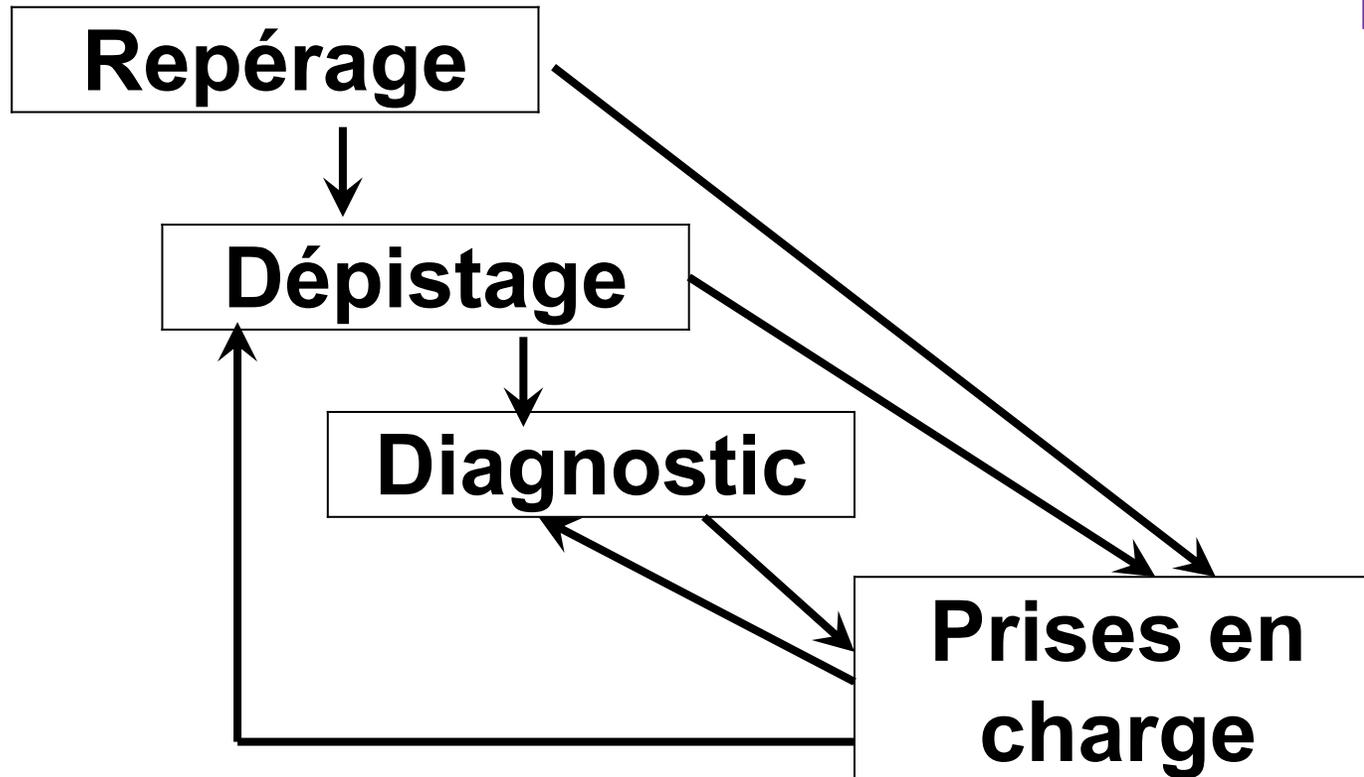
Ils sont spécifiques même si les comorbidités sont fréquentes



Vers qui se tourner ?

le parcours de santé

pas de parcours type ?



En pratique :
diagnostic tardif... et difficulté à
trouver des professionnels

Usure
Epuisement
Découragement

Recommandations de la HAS (2018) :

Les parents : des acteurs à part entière

- **Pour le repérage d'une difficulté** dans les acquisitions ou les apprentissages et dans la suspicion d'un trouble :
 - famille,
 - professionnels de la petite enfance,
 - école,
 - professionnels de santé.
- **Pour le parcours de santé**

L'enfant et ses parents sont des acteurs à part entière de ce parcours qui

 - articule le **projet de soins et le projet de scolarisation**,
 - s'appuie sur des échanges d'informations et des temps de concertation entre :
 - professionnels de la santé,
 - **parents**,
 - enseignants.



Demande de bilans

Médecins de première ligne

- Généraliste
- Pédiatre
- PMI
- Scolaire

*Professionnels dont les bilans et soins sont pris en charge par la Sécurité sociale sur prescription médicale.

**Médecins spécialistes dont les consultations sont prises en charge par la Sécurité sociale selon les barèmes en vigueur.

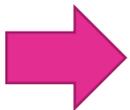
Difficultés	Professionnels
<ul style="list-style-type: none"> • Capacités auditives fines • Langage oral • Langage écrit • Logico-mathématique 	Orthophoniste * 
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des capacités et stratégies visuelles • Equilibre oculomoteur, • Orientation du regard, 	Orthoptiste * 
<ul style="list-style-type: none"> • Motricité globale, tonus • Structuration et organisation spatio-temporelle (latéralité, adresse...) 	Psychomotricien 
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la motricité fine • Autonomie quotidienne (maison, école, loisirs) • Besoin d'outils de compensation (ex : ordinateur) 	Ergothérapeute 
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan psychométrique : QI • Examens psychologiques 	Psychologue 
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan psychométrique : QI • Evaluation de l'attention, des fonctions exécutives • Evaluation de la mémoire 	Neuropsychologue 
<ul style="list-style-type: none"> • Suspicion de TDAH • Difficultés de comportement <p>www.ffdys.com</p>	Neurologue ** Neuropédiatre ** Pédiopsychiatre ** 

Tous les professionnels doivent établir des bilans à l'aide de **tests chiffrés et normés** permettant de connaître les différents écarts à la norme par rapport à la même classe d'âge.



Les bilans doivent :

- Pointer **les compétences et les limitations** dues aux troubles dys dans **tous les domaines de la vie** et pas uniquement dans le domaine scolaire.
- Etre **expliqués et transmis** aux parents ou au représentant légal.



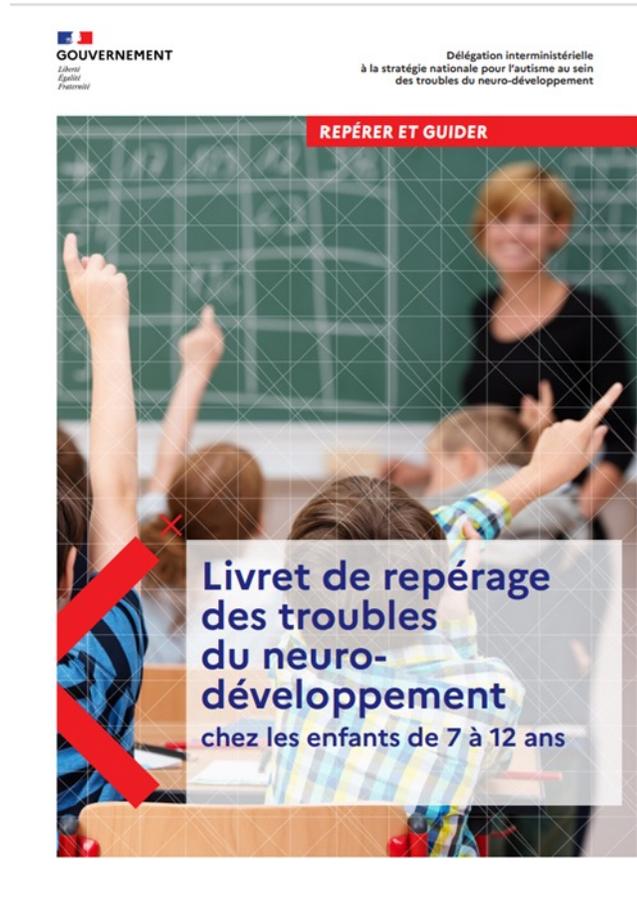
Ils sont **indispensables** pour obtenir des aménagements :

- Scolaires (PAP - PPS),
- Professionnels (RQTH).

Fournir des photocopies

Garder tous les originaux

• Les PCO de 7 à 12 ans (2022)



Livret de repérage des troubles du neuro-développement 3 volets à remplir :

- Famille
- Enseignant
- Médecin

Forfait d'intervention précoce pour financer les bilans et les interventions des :

- Psychologues
- Ergothérapeutes
- Psychomotriciens

Les outils / les aides

- Le milieu scolaire

Les acteurs mobilisables :

- L'équipe pédagogique
- L'équipe éducative
- Les psychologues scolaires et les enseignants spécialisés
- Le personnel de santé scolaire

Dans la majorité des cas, les difficultés rencontrées par l'élève qui présente des troubles Dys sont prises en compte à travers des **aménagements simples**, définis et mis en place par l'équipe éducative : **reformulation des consignes, photocopies adaptées (uniquement en recto), adaptation de la taille de la police de caractères, utilisation d'une clé USB, installation adaptée dans la classe, allègement du travail...**

L'aménagement de la scolarité peut également permettre **l'intervention de professionnels extérieurs** sur le temps scolaire dans le cadre d'un PAP ou PPS.

Mise en place d'adaptations pédagogiques :

« Les adaptations pédagogiques sont apportées en fonction des besoins de l'enfant, et en parallèle de la prise en charge médicale et paramédicale.

Quels que soient les soins prescrits, les adaptations pédagogiques sont toujours nécessaires pour permettre à l'élève de poursuivre les acquisitions :

- proposer une pédagogie adaptée en s'appuyant sur ses capacités tout en connaissant ses limites en rapport avec le trouble cognitif spécifique,
- éviter de mettre l'élève en situations de « double tâche » : en situation d'apprentissage, ne pas solliciter les fonctions cognitives déficitaires consommatrices de ressources attentionnelles (qui doivent être prioritairement allouées à de nouvelles tâches en cours d'apprentissage plutôt qu'à des tâches cognitives non automatisées du fait du trouble). »

Ressources (liste non exhaustive) :

http://www.inshea.fr/fr/ressource/moteur-lecture-pole-tsa?populate=&shs_term_node_tid_depth=925
<https://www.cartablefantastique.fr/>

Un MPA en fonction des altérations de fonctions et des restriction de participation.

- L'accès à la lecture

outils de lecture par synthèse vocale, lecture automatique des documents et transformation des textes en MP3.

- L'accès à l'écrit

la production d'écrit (dictée vocale)

L'écriture manuscrite (frappe clavier ou dictée vocale)

La copie (scanner)

Dans tous les cas, possibilité de création de fichiers numériques qui pourront être adaptés, cela fonctionne avec la reconnaissance vocale)

L'orthographe (correcteur orthographique et grammatical)

- Manipulation des outils et organisation

Géogébra, etc, le cartable fantastique,...



Dossier
technique

Décembre 2014

Troubles Dys

Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes présentant des troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages

P32 – Il existe des lieux où on pratique des essais

Qui fait quoi ?

- Préconisation du matériel :

Sur l'évaluation des ergothérapeutes, des orthophonistes...

A la demande de l'enseignant (Gevasco)

A la demande de la famille

- Matériel :

- attribué par l'éducation nationale sur notification de la MDPH (PPS). C'est un prêt.
- financé et acquis par la famille (PAP).

Le matériel peut être utilisé au domicile et à la maison.

Exemple de fonction de logiciels : correcteur orthographique, dictée vocale, synthèse vocale...

Nécessaire articulation entre les 2 (ex : il existe des endroits où celui qui donne le matériel et le prescripteur sont en contact).

Dossier
technique

Décembre 2014

Troubles Dys

Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes présentant des troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages

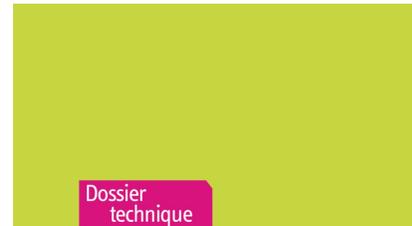
P32 – Il existe des lieux où on pratique des essais



Les difficultés pour les Dys

Le matériel doit être adapté aux déficiences spécifiques de l'enfant
Mais :

- Le matériel est parfois attribué en fonction de son coût
- Le matériel est inégalement attribué sur le territoire
- Quel est le bon moment pour attribuer du MPA (délais d'apprentissage)
- Le MPA nécessite un accompagnement dans la classe



Dossier
technique

December 2014 Troubles Dys

Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes présentant des troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages



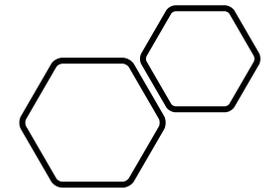
P32 – Il existe des lieux où on pratique des essais

AU NIVEAU SCOLAIRE	PAI Projet d'Accueil Individualisé	PPRE Programme Personnalisé de Réussite Éducative	PAP Projet d'Accompagnement Personnalisé	PPS Projet Personnalisé de Scolarisation
Loi du		23 avril 2005	8 juillet 2013	11 février 2005
Bulletin Officiel du	18 septembre 2003	31 août 2006	29 janvier 2015	7 septembre 2006
Reconnaissance administrative du handicap	Non / Oui	Non	Non	Oui
Pour qui ?	Trouble de santé invalidant, des maladies essentiellement.	Manque de maîtrise dans les connaissances et les compétences scolaires. Obligatoire en cas de redoublement.	Elèves dys Nécessité d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.	Elèves relevant du champ du handicap.
Acteurs :	Médecin Scolaire ou de PMI	Equipe Pédagogique	Equipe Pédagogique + Parents - Professionnels	Equipe de Suivi de Scolarisation



Documentation disponible sur le site de la FFDys

- [10 questions/réponses sur les DYS](#)
- [Quizz avec les superDYS](#)
- [Jeu de l'Oie des DYS](#)
- [Livret AtoutDys](#)



Publications

- *“Réussir son orientation et sa vie professionnelle quand on est DYS”*, Editions BELIN
- *“Histoire de comprendre les DYS en entreprise”*
(sponsors Thales, Areva, Cap Gemini, BNP Paribas, SNCF)





Rendez vous sur :

- le site www.ffdys.com
- La Journée Nationale des Dys à Paris disponible en replay